

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 08-04-2022 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	0
- Votants	0
- Absents	0
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 04-04-2022

Date d'affichage : 04-04-2022

Objet : Création de deux postes en CDD Agent polyvalent des services technique en milieu rural-D_2022_04_11.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de créer deux postes pour faire face à un accroissement d'activité afin d'assurer les missions d'Agent polyvalent des services technique en milieu rural pour une durée maximale de 6 mois.

Le Maire propose à l'Assemblée,

-Vu le tableau des effectifs des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 Octobre 2021 délibération n°D_2021_10_12.

-La création de deux emplois non permanents d'Agent polyvalent des services technique en milieu rural à temps non complet à raison de 20h00 par semaine à partir du 1er/06/2022 et du 1er/08/2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la création des deux postes ainsi proposée.

AR Prefecture

Les crédits nécessaires à la rémunération et à la charge des agents nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

006-210601076-20220408-D_2022_04_11-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022

Adopte à l'UNANIMITE des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220408-D_2022_04_11-DE
Reçu le 31/05/2022
Publié le 31/05/2022